

Municipalité de Morin-Heights

PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ D'ARGENTEUIL MRC DES PAYS-D'EN-HAUT

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Morin-Heights tenue à la salle communautaire, 567, chemin du Village, le mercredi, 9 avril 2014, à laquelle sont présents, Mesdames les conseillères Leigh MacLeod et Mona Wood ainsi que Messieurs les conseillers Jean Dutil et Jean-Pierre Dorais, formant quorum sous la présidence du maire Timothy Watchorn.

Monsieur le conseiller Peter MacLaurin se joint à l'assemblée à 19h38.

Monsieur le conseiller Claude P. Lemire est absent.

Le Directeur général, Yves Desmarais, est présent.

À 19h30, Monsieur le maire constate le quorum, souhaite la bienvenue au public puis le Conseil délibère sur les dossiers suivants.

57.04.14 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté par le Directeur général.

- 3 ADMINISTRATION**
- 3 1 Approbation des procès-verbaux
- 3 1 2
- 3 2 Finances**
- 3 2 1 Bordereau de dépenses
- 3 2 2 État des activités financières au 31 mars 2014
- 3 3 Correspondance**
- 3 4 Personnel**
- 3 4 1
- 3 5 Résolution**
- 3 5 1 Modification à la politique de gestion contractuelle
- 3 5 2 Location d'un photocopieur - imprimante
- 3 5 3 Contrat Soltek
- 3 6 Réglementation**
- 3 6 1
- 4 SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 4 1 1 Rapport du Directeur du service
- 4 1 2 Rapport d'activité de la SQ
- 4 2 Personnel**
- 4 2 1 Embauche de pompiers
- 4 3 Résolution**
- 4 3 1 Entente de collaboration entre les organismes offrant des services aux personnes vivant dans des conditions d'insalubrité morbide
- 4 3 2 Barrage routier pour la Soupe populaire de la Vallée de Saint-Sauveur
- 4 3 3 Fermeture de rues - Hussars
- 4 4 Réglementation**
- 4 4 1

Municipalité de Morin-Heights

- 5 TRAVAUX PUBLICS**
- 5 1 Rapport mensuel du Directeur
- 5 2 Personnel**
- 5 2 1
- 5 3 Résolution**
- 5 3 1 Fourniture d'équipement et véhicules taux horaire
- 5 3 2 Contrat - balayage de rues
- 5 3 3 Contrat - fauchage des accotements
- 5 3 4 Fourniture de gravier et pierre
- 5 3 5 Contrat - rapiéçage d'asphalte
- 5 4 Réglementation**
- 5 4 1 Avis de motion - Règlement 513-2014 - Travaux d'asphaltage au Domaine des Bories et un emprunt de 261 400 \$ pour y pourvoir
- 5 4 2 Avis de motion - Règlement 514-2014 - Travaux d'infrastructure au Domaine des Bories et un emprunt de 286 500 \$ pour y pourvoir
- 6 ENVIRONNEMENT ET PARCS**
- 6 1 Rapport mensuel du Directeur
- 6 1 2
- 6 2 Personnel**
- 6 2 1 Embauche de stagiaire
- 6 3 Résolution**
- 6 3 1 Entente relative à l'entretien des plates-bandes et massifs floraux
- 6 3 2 Entretien des gazons et du terrain de soccer
- 6 3 3 Entente relative au projet d'interconnexion
- 6 4 RÉGLEMENTATION**
- 6 4 1
- 7 URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
- 7 1 Rapport mensuel du Directeur
- 7 1 2
- 7 2 Personnel**
- 7 2 1
- 7 3 Résolution**
- 7 3 1 Rue Sabbagh
- 7 4 RÉGLEMENTATION**
- 7 4 1
- 8 LOISIRS ET SERVICES À LA COMMUNAUTÉ**
- 8 1 1 Rapport mensuel de la Directrice
- 8 1 2 Procès-verbal de la réunion du comité de la bibliothèque
- 8 2 Personnel**
- 8 2 1
- 8 3 Résolution**
- 8 3 1
- 9 Affaires nouvelles
- 10 Période de questions
- 11 Ajournement de l'assemblée

58.04.14 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2014 a été remis aux membres du conseil par le biais du fichier électronique de l'assemblée.

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2014.

Municipalité de Morin-Heights

59.04.14 BORDEREAU DE DÉPENSES

La liste de comptes à payer et des comptes payés du mois de mars 2014 a été remise aux membres du conseil par le biais de leur fichier d'assemblée électronique ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

Bordereau de dépenses Du 1er au 31 mars 2014

<i>Comptes à payer</i>	99 451,05 \$
<i>Comptes payés d'avance</i>	973 492,76 \$
<i>Total des achats fournisseurs</i>	1 072,943,81 \$
<i>Paiements directs bancaires</i>	4 226,46 \$
<i>Sous total - Achats et paiements directs</i>	1 077,170,27 \$
<i>Salaires nets</i>	166 934,10 \$
GRAND TOTAL DES DÉPENSES (MARS 2014)	<u>1 244 104,37 \$</u>

Monsieur le conseiller Jean Dutil et les membres du conseil ont pris connaissance et obtenu les clarifications demandées lors du comité plénier et confirment avoir vérifié la liste et recommande au conseil d'approuver les comptes.

Le conseil a étudié les listes et :

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil approuve les comptes tel que détaillés dans les listes déposées.

Monsieur le maire et le Directeur général sont autorisés à faire les paiements.

Monsieur le maire Timothy Watchorn a dénoncé son lien d'emploi l'entreprise 9129-6558 Québec inc. – connue comme David Riddell Excavation / Transport et s'est retiré du lieu des délibérations et n'a pris aucunement part aux discussions sur le dossier concernant l'entreprise.

ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES AU 31 MARS 2014

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, l'état des activités financières au 31 mars 2014.

CORRESPONDANCE

Le Directeur général dépose le bordereau de correspondance pour le mois de mars 2014. Le conseil ayant pris connaissance des lettres reçues lors du comité plénier, le Directeur général donnera suite à la correspondance.

Municipalité de Morin-Heights

Correspondance reçue

- 1 MRC des Pays-d'en-Haut: Règlement 285-2014
- 2 MRC des Pays-d'en-Haut: Règlement 287-2014
- 3 Écocentre: bilan 2013
- 4 Ville de Saint-Sauveur: budget Écocentre 2014
- 5 Pré-maternelle Larochelle: dépliant
- 6 Pré-maternelle Larochelle: proposition
- 7 Arts Morin-Heights: remerciements
- 8 Projets citoyens: programme d'économie d'eau
- 9 Club Cosy Corner: remerciements
- 10 MAMROT: Règlement 511-2013
- 11 Fabrique Saint-Eugène: demande de rencontre
- 12 MTQ: intersection des routes 329 et 364
- 13 MMQ: assemblées générale et extraordinaire
- 14 Min. sécurité publique: Avis de décision - pluies du 19.07.2013
- 15 SORE: remerciements pour don
- 16 La Marche de la mémoire: demande de don
- 17 V. Tassé: demande de remboursement
- 18 A. Precesky: dossier - drainage, chemin Hurtubise
- 19 D. Gill: rue Crescent
- 20 M.A. Morin: motion M-441
- 21 CRÉ Laurentides: Émissions GES
- 22 RSFL: grand prix du tourisme
- 23 MTQ: stationnement en bordure de la Route 364
- 24 R. Conniff - article - chats
- 25 New York times: The evil of the outdoor cat

Correspondance envoyée

- A Devis - services professionnels d'ingénierie - aqueduc du Village 2015
- B Appel d'offres - reconstruction de certaines sections de l'infrastructure de rues et le pavage de rues au Domaine Balmoral
- C MRC: fossé de ligne
- D St-Sauveur: fossé de ligne

60.04.14 MODIFICATION À LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE

Considérant que Monsieur le maire Timothy Watchorn est employé de l'entreprise 9129-6558 Québec Inc. – connue comme David Riddell Excavation / Transport depuis le 10 mars 2014;

Considérant que Monsieur le maire Timothy Watchorn est ni actionnaire ni administrateur de cette entreprise;

Considérant qu'il y a lieu de préciser les règles d'opérations concernant l'octroi de contrats;

Considérant que la Politique de Gestion contractuelle a été adopté par le Conseil le 8 décembre 2010 et que la présente y est jointe pour en faire partie intégrante;

Considérant que Monsieur Timothy Watchorn a déclaré avoir avisé son employeur de la présente procédure et déclare qu'il n'interviendra pas dans tous les dossiers de l'entreprise qui implique une relation avec la Municipalité;

Il est proposé par monsieur le conseiller Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Municipalité de Morin-Heights

Que ce Conseil adopte la procédure suivante à l'égard de tous dossiers impliquant la Municipalité et l'entreprise 9129-6558 Québec inc. – connue comme David Riddell Excavation / Transport, qui est jointe à la Politique de Gestion contractuelle pour en faire partie intégrante:

Monsieur le maire Timothy Watchorn ne peut participer au processus de décision dans tous les dossiers impliquant son employeur, l'entreprise 9129-6558 Québec inc. – connue comme David Riddell Excavation / Transport, en conséquence.

1. Les directeurs de service doivent produire une note écrite au Directeur général dès que le nom de l'entreprise 9129-6558 Québec inc. – connue comme David Riddell Excavation / Transport:

- Est sur la liste des soumissionnaires pour un nouveau contrat;
- Est sollicité pour la réalisation de travaux de gré à gré en vertu de la délégation de compétence d'un directeur;
- Est sur la liste des comptes à payer pour un contrat existant;
- Est sur la liste des dépenses autorisées.

2. Lorsqu'un dossier impliquant l'entreprise 9129-6558 Québec inc. – connue comme David Riddell Excavation / Transport est déposé au Conseil soit à sa séance publique soit en comité de travail, Monsieur le Maire Timothy Watchorn doit dénoncer son lien d'emploi et s'abstenir de délibérer et de voter ou se retirer du lieu du comité de travail, lorsque les délibérations ont lieu à huis clos et ne prendre aucunement part aux discussions sur le contrat concernant l'entreprise DAVID RIDDELL EXCAVATION / TRANSPORT.

3. Les comptes rendus des réunions de travail, le libellé des projets de résolution et le cas échéant, les procès-verbaux des séances du Conseil portent la mention suivante :

Monsieur le maire Timothy Watchorn a dénoncé son lien d'emploi l'entreprise 9129-6558 Québec inc. – connue comme David Riddell Excavation / Transport et s'est retiré du lieu des délibérations et n'a pris aucunement part aux discussions sur le dossier concernant l'entreprise.

4. Les directeurs de services, le Directeur général et les membres du Conseil doivent s'abstenir de solliciter Monsieur le Maire Timothy Watchorn sur tout dossier impliquant ou concernant l'entreprise 9129-6558 Québec inc. – connue comme David Riddell Excavation / Transport.

5. Les firmes d'ingénieurs liées par contrat à la Municipalité seront avisées de cette procédure et seront soumises aux présentes règles avec adaptation.

6. Lorsqu'un contrat est confié à l'entreprise 9129-6558 Québec inc. – connue comme David Riddell Excavation / Transport, Monsieur le maire Timothy Watchorn est exclu du Comité de suivi des travaux et des réunions de chantier.

7. La description du quorum du comité de suivi des travaux établi par la résolution 140.07.12 est modifiée, la présence du maire est remplacé par celle du maire suppléant.

Municipalité de Morin-Heights

61.04.14 LOCATION D'UN PHOTOCOPIEUR - IMPRIMANTE

Considérant qu'un équipement d'impression, de télécopie et de photocopie est requis au service des travaux publics au garage municipal;

Considérant que l'offre de la compagnie Xerox pour un appareil tout en un est plus avantageuse que l'acquisition de trois équipements distincts;

Il est proposé par madame la conseillère Mona Wood
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le Directeur général soit autorisé à signer le contrat de location de 60 mois pour un copieur Xerox de modèle 7835 pour un coût mensuel de 137,87 \$ plus l'entretien de l'équipement établi à .009 \$ la copie noir et blanc et .075 \$ la copie couleur.

Que le Directeur général soit autorisé à faire les paiements en conséquence.

62.04.14 CONTRAT SOLTEK

Considérant que la Municipalité a recours aux services du système Soltek III pour le contrôle de la sablière;

Considérant que le contrat de service se termine le 31 mai 2014;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que la Municipalité renouvelle le contrat pour une durée de 24 mois, débutant le 1er juin 2014 pour se terminer le 31 mai 2016, tel que détaillé au projet joint à la présente.

Que le Maire et le Directeur général soient autorisés à signer pour la municipalité.

RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception du rapport mensuel pour les mois de février et mars 2014 du Directeur du service de Sécurité incendie.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA SQ

Le Directeur général dépose au conseil qui en accuse réception, le rapport d'activités de la Sûreté du Québec au 3 avril 2014.

Le conseil prend note des actions à entreprendre au cours de cette période.

Municipalité de Morin-Heights

63.04.14 EMBAUCHE DE POMPIERS

Considérant que la brigade du service de sécurité incendie de Morin-Heights compte 24 pompiers volontaires et que les crédits relatifs à la rémunération sont prévus au budget en conséquence;

Considérant que le Directeur du Service de sécurité incendie recommande au conseil l'embauche de Messieurs Timothy Kuenzli et Frédéric Lessard à titre de pompiers à temps partiel et premiers répondants afin de compléter les équipes;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce conseil autorise l'embauche de Messieurs Timothy Kuenzli et Frédéric Lessard à titre de pompiers à temps partiel et premiers répondants aux conditions applicables au personnel du service de sécurité incendie.

Que ces personnes soient soumises à une période d'essai de trois mois et à une probation de douze mois.

64.04.14 ENTENTE DE COLLABORATION ENTRE LES ORGANISMES OFFRANT DES SERVICES AUX PERSONNES VIVANT DANS DES CONDITIONS D'INSALUBRITÉ MORBIDE

Considérant que dans un souci de prévention, le Conseil a adopté en novembre 2013, le Règlement 509-2013 qui établit les normes de salubrité applicables aux immeubles sur le territoire de la Municipalité de Morin-Heights;

Considérant que la présente entente et le Guide d'arrimage s'inscrivent dans la démarche;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil approuve les termes de l'entente, dont le projet est annexé à la présente pour en faire partie intégrante et autorise le Maire et le Directeur général pour et au nom de la municipalité.

65.04.14 BARRAGE ROUTIER POUR LA SOUPE POPULAIRE DE LA VALLÉE DE SAINT-SAUVEUR

Considérant que le Conseil a reçu une demande de la Soupe populaire de la Vallée de Saint-Sauveur relative à l'organisation d'un barrage routier dans le cadre de la « Semaine de Partage » qui se déroulera du 10 au 19 mai 2014;

Considérant qu'il est de la responsabilité de la Soupe populaire d'obtenir les autorisations du Ministère des transports et de la Sécurité du Québec;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Municipalité de Morin-Heights

Que le conseil autorise la Soupe populaire de la Vallée de Saint-Sauveur à ériger un barrage routier à l'intersection du chemin du Village et de la rue Watchorn / chemin du Lac Écho, le 17 ou 18 mai prochain, selon la température entre 9h00 et 13h00.

Que ce Conseil avise la Soupe populaire de la Vallée de Saint-Sauveur qu'il est de son ressort de réunir des bénévoles et le personnel nécessaire pour ces activités et qu'il ne doit y avoir aucun coût pour la municipalité.

66.04.14 FERMETURE DE RUES - ROYAL CANADIAN HUSSARS

Considérant que la municipalité de Morin-Heights aura le plaisir d'honorer les Royal Canadian Hussars le 25 mai prochain en leur accordant le droit de cité. Les Hussars défilent tambours battants, drapeaux flottants et baïonnettes aux canons.

Considérant que le défilé empruntera le chemin du Village (route 329) entre l'intersection de la route 364 et la rue Watchorn;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil autorise l'administration à déposer une demande auprès du Ministère des transports pour la tenue de l'événement.

RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Le Directeur général dépose au conseil qui en accuse réception du rapport mensuel pour le mois de mars ainsi que la liste de gestion des appels journaliers et de la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

67.04.14 FOURNITURE D'ÉQUIPEMENT ET VÉHICULES TAUX HORAIRE

Considérant que l'administration a procédé à un appel d'offres et a invité les entreprises suivantes à présenter leur soumission pour la location à court terme d'équipement et véhicules avec chauffeur-opérateur:

Les entreprises RG Gravel	Mini excavation F. Bertrand
Transport PH Pagé	David Riddell Excavation et transport
ET Kirkpatrick Excavation	Les entreprises TW Seale
Construction Stewart	Excavations Mario Pagé
Excavation Daniel Filion	Martin Thibeault

Considérant que les crédits sont prévus au budget courant.

Considérant que les entreprises suivantes ont présentés des offres détaillées au procès-verbal d'ouverture des soumissions:

Excavation Constantineau	Daniel Filion excavation
David Riddell excavation et transport	Excavation Mario Pagé
E&T Kirkpatrick excavation	Construction Stewart

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Municipalité de Morin-Heights

Que le Conseil autorise l'administration à faire appel aux services des fournisseurs ayant déposé l'offre la plus basse tel que montré au procès verbal de l'ouverture des soumissions et qui est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

Que le Directeur des travaux publics soit autorisé à faire appel à un autre entrepreneur dans le cas de non disponibilité de l'équipement dans les temps requis.

Que le Directeur général soit autorisé faire les paiements selon le prix unitaire et les conditions du devis.

Monsieur le maire Timothy Watchorn a dénoncé son lien d'emploi l'entreprise 9129-6558 Québec inc. – connue comme David Riddell Excavation / Transport et s'est retiré du lieu des délibérations et n'a pris aucunement part aux discussions sur le dossier concernant l'entreprise.

68.04.14 CONTRAT - BALAYAGE DE RUES

Considérant que l'administration a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le balayage des rues du territoire de la municipalité sur la base de 160 heures;

Considérant que les entreprises suivantes ont été invitées à présenter une offre de service:

JR Villeneuve	Excavation Brunet & Brunet
Balaye-Pro	Sylvain Galarneau

Considérant que la municipalité a reçu une offre des entreprises suivantes:

NOM	PRIX (taxes incluses)
Entretien JR Villeneuve	13 613,04 \$
Excavations Brunet et Brunet	18 028,08 \$

Considérant que les crédits sont prévus au budget courant;

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil octroie le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Entretien JR Villeneuve pour le balayage des rues sur le territoire de la municipalité pour un total de 13 613,04 \$, taxes incluses.

Que le Directeur général soit autorisé à signer le contrat et faire les paiements selon le prix unitaire et les conditions du devis.

69.04.14 CONTRAT - FAUCHAGE DES ACCOTEMENTS

Considérant que l'administration a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le fauchage des accotements sur le territoire de la municipalité sur la base de 150,19 km;

Considérant que les entreprises suivantes ont été invitées à présenter une offre:

Municipalité de Morin-Heights

Excavation Mario Pagé Inc.	Entreprises N. Théorêt
Les Excavations Ogilvy	

Considérant que la municipalité a reçu une offre des entreprises suivantes :

NOM	PRIX (taxes incluses)
Entreprises N. Théorêt	3 531,33 \$

Considérant que les crédits sont prévus au budget courant;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil octroie le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Entreprises N. Théorêt, pour le fauchage des accotements sur le territoire de la municipalité pour un total de 3,531.33 \$, taxes incluses.

Que le Directeur général soit autorisé à signer le contrat et faire les paiements selon le prix unitaire et les conditions du devis.

70.04.14 FOURNITURE DE GRAVIER ET PIERRE

Considérant que l'administration a procédé à un appel d'offres et a invité les entreprises suivantes à présenter leur soumission pour la fourniture de gravier concassé pour l'année 2014;

Lafarge Canada Inc.
Béton Grilli Inc.
Location Jean Miller Inc.
Beauval Sable L.G.
David Riddell Excavation et transport
Les Entreprises forestières T&W Seale Inc.
Excavation Yvon Talbot Enr.
Sintra

Considérant que la municipalité a reçu des offres des entreprises suivantes:

David Riddell excavation et transport
Sintra Inc.
Lafarge Canada Inc.

Considérant que les crédits sont prévus au budget courant;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le Conseil autorise l'administration à faire appel aux services des fournisseurs ayant déposé l'offre la plus basse tel que montré au procès verbal de l'ouverture des soumissions et qui est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

Le paiement sera fait après une évaluation des quantités et au prix unitaire soumis aux bordereaux.

Que la livraison, le cas échéant, soit faite aux heures régulières du garage et en conformité au règlement relatif aux nuisances.

Municipalité de Morin-Heights

Monsieur le maire Timothy Watchorn a dénoncé son lien d'emploi l'entreprise 9129-6558 Québec inc. – connue comme David Riddell Excavation / Transport et s'est retiré du lieu des délibérations et n'a pris aucunement part aux discussions sur le dossier concernant l'entreprise.

71.04.14 **CONTRAT - RAPIÉÇAGE D'ASPHALTE**

Considérant que l'administration a procédé à un appel d'offres public par l'entremise du système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour les travaux de rapiéçage d'asphalte sur le territoire de la municipalité;

Considérant que la municipalité a reçu les offres suivantes avec les prix unitaires avant taxes :

NOM	PRIX (taxes incluses)
Pavage des Moulins Inc.	188 271,56 \$
Pavage Jérômien Inc.	178 429,70 \$
Asphalte Bélanger Inc.	166 023,91 \$

Considérant que les crédits sont prévus au budget courant.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil octroie le contrat au plus bas soumissionnaire, Asphalte Bélanger Inc. pour les travaux de rapiéçage d'asphalte sur le territoire de la municipalité selon les diverses options pour la saison 2014 au prix indiqué au bordereau.

Que le Directeur général soit autorisé à signer le contrat et faire les paiements qui sont assujettis à l'estimation finale des quantités tel que prévu aux conditions du devis.

A.M. 01.04.14 **AVIS DE MOTION** **RÈGLEMENT 513-2014 - TRAVAUX D'ASPHALTAGE** **AU DOMAINE DES BORIES ET EN EMPRUNT DE** **261 400 \$ POUR Y POURVOIR**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Jean Dutil que le règlement 513-2014 - travaux d'asphaltage au Domaine des Bories et un emprunt de 261 400 \$ pour y pourvoir faire sera présenté lors d'une prochaine session.

Le service de la dette sera amorti sur une période de 20 ans par un tarif annuel imposé aux propriétaires d'immeubles situés sur les rues où seront faits les travaux.

A.M. 02.04.14 **AVIS DE MOTION** **RÈGLEMENT 514-2014 - TRAVAUX** **D'INFRASTRUCTURE AU DOMAINE DES BORIES** **ET UN EMPRUNT DE 286 500 \$ POUR Y POURVOIR**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Jean Dutil que le règlement 514-2014 - travaux d'infrastructure au Domaine des Bories et un emprunt de 286 500 \$ pour y pourvoir faire sera présenté lors d'une prochaine session.

Le service de la dette sera amorti sur une période de 20 ans par une taxe à l'évaluation imposée sur tous les immeubles imposables de la municipalité.

Municipalité de Morin-Heights

RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR / INSPECTEUR

Le Directeur général dépose au conseil qui en accuse réception du rapport mensuel, le rapport de débit hebdomadaire du Directeur du service de l'environnement et des parcs ainsi que le rapport de déclaration des prélèvements d'eau pour l'année 2013.

72.04.14 EMBAUCHE DE STAGIAIRE

Considérant le rapport déposé par le Directeur du Service de l'environnement et des parcs daté du 3 avril 2014;

Considérant que les sommes sont prévues au budget d'opération du Service de l'environnement et des parcs;

Il est proposé par madame la conseillère Mona Wood
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil autorise l'embauche de Mme Catherine Stewart à titre de stagiaire en environnement en raison d'une journée par semaine, à partir de la fin avril jusqu'en août 2014 .

Qu'un montant de 1 500 \$ soit versé à madame Stewart à la fin de son stage.

73.04.14 ENTENTE RELATIVE À L'ENTRETIEN DES PLATES -BANDES ET MASSIFS FLORAUX

Considérant qu'une entente est intervenu avec monsieur Gilles Saulnier pour l'exécution des travaux relatifs à l'entretien des plates-bandes et massifs floraux pour la saison 2014 selon les termes du devis joint à la présente pour en faire partie intégrante.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil approuve les termes de l'entente dont le montant est établi à 20 000 \$, qui est annexé à la présente pour en faire partie intégrante et autorise le Directeur général à signer l'entente avec monsieur Gilles Saulnier pour et au nom de la municipalité.

Que le Directeur général soit autorisé à faire les paiements tels que prévu au document.

74.04.14 ENTRETIEN DES GAZONS ET DU TERRAIN DE SOCCER

Considérant qu'une entente est intervenu avec monsieur Daniel Corbeil pour l'exécution des travaux relatif à l'entretien des gazons et du terrain de soccer pour la saison 2014 selon les termes du devis joint à la présente pour en faire partie intégrante.

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Municipalité de Morin-Heights

Que ce Conseil approuve les termes de l'entente dont le montant est établi à 20 000 \$, qui est annexé à la présente pour en faire partie intégrante et autorise le Directeur général à signer l'entente avec monsieur Daniel Corbeil pour et au nom de la municipalité.

Que le Directeur général soit autorisé à faire les paiements tels que prévu au document.

75.04.14 ENTRETIEN RELATIVE AU PROJET D'INTERCONNEXION

Considérant que les municipalités de Piedmont, Saint-Sauveur et Morin-Heights souhaitent l'établissement d'un lien cyclable entre leurs municipalités;

Considérant que ce lien cyclable permettra de relier le parc linéaire Le P'tit Train du Nord au corridor aérobique (interconnexion);

Considérant le projet d'entente qui est annexé à la présente pour en faire partie intégrante;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil approuve l'entente visant entre autres, à déléguer à la M.R.C. certaines compétences relativement à l'exécution de travaux d'aménagement d'un lien cyclable entre les municipalités de Piedmont, Saint-Sauveur et Morin-Heights (projet interconnexion).

Que le Maire et le Directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité.

Que la résolution 75.04.13 soit rescindée.

RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception du rapport du mois de mars 2014 du Directeur du Service d'urbanisme.

76.04.14 RUE SABBAGH

Considérant que la rue privée Sabbagh dessert deux résidences: les 9 et 17, rue du Sommet;

Considérant que cette entrée a été identifiée depuis plus de quinze ans comme partie de la rue du Sommet;

Considérant que Monsieur Sabbagh a fait des représentations au Conseil pour conserver le nom de rue qui est toujours sa propriété;

Considérant que l'administration ne recommande pas la modification demandée;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Municipalité de Morin-Heights

Que le conseil conserve à l'entrée privée, le caractère de rue privée même si la construction ne rencontre pas les normes de construction de rues.

Que Conseil autorise l'administration à installer la signalisation.

Que ce Conseil avise les propriétaires des immeubles situés aux 9 et 17, rue du Sommet, que pour des raisons de sécurité, ils devront changer leur adresse pour refléter leur entrée sur la rue Sabbagh.

Que le propriétaire de la rue soit informé qu'en cas d'accident survenu par suite du mauvais état du chemin, sa responsabilité pourrait être mise en cause et qu'en conséquence, il serait prudent d'en aviser son assureur couvrant sa responsabilité.

RAPPORT MENSUEL DE LA DIRECTRICE DU SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, du rapport mensuel pour le mois de mars 2014 ainsi que la liste de dépenses.

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE

Le Directeur général dépose au conseil, qui en accuse réception, du procès-verbal de la réunion du comité de la bibliothèque datée du 18 mars 2014.

A.M. 03.04.14 AVIS DE MOTION - RÉGLEMENT SUR L'UTILISATION D'UNE BOÎTE À CLEFS POUR LE SERVICE D'URGENCE

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Peter MacLaurin à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance, un règlement sur l'utilisation des boîtes à clef d'urgence.

77.04.14 FÉLICITATIONS

Considérant le résultat de l'élection générale du 7 avril 2014 au Québec;

Il est unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil félicite le député d'Argenteuil, monsieur Yves Saint-Denis pour son élection.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Conseil répond aux questions du public.

Municipalité de Morin-Heights

78.04.14 AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil que cette session soit ajournée au mercredi, 16 avril à 19h00.

Il est 20h15.

J'ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues à ce procès-verbal

Timothy Watchorn
Maire

Yves Desmarais
Directeur général

Cinq personnes ont assisté à l'assemblée.